Beissières, un pianiste hors ligne et bon compositeur. C'est lui qui a été mon premier professeur de violon. En 1864, j'ai eu mon premier prix de violon. A seize ans, j'entre dans les *Crich-Sicks;* j'étais le plus jeune membre de l'Orphéon. Deux ans après, on me nomme secrétaire.

...et fait un solo de triangle

— Et, Broutteux, pour terminer notre racontage d'aujourd'hui, une histoire amusante...

— Voilà. A l'âge de quinze ans, je jouais du triangle dans la *Fanfare tourquennoise.* Je vais vous dire comment j'ai fait, une fois, malgré moi, bien sûr, un solo de triangle. On jouait un morceau où un passage est répété; la première fois on le joue jusqu'au bout, à la seconde on le coupe court. Et moi j'ai continué à faire ti que li, ti que li, sur mon triangle.

C'est encore heureux que c'était à la répétition, savez...

— Oui, et... que le « Broutteux » ne l'a pas su...

(A suivre.)

M. Flandin a présidé le déjeuner mensuel du Syndicat des quotidiens régionaux

M. P.-E. Flandin, président du Conseil, M. Marcel Régnier, ministre de l'Intérieur, ont assisté au déjeuner mensuel du Syndicat des Quotidiens régionaux.

M. Bourrageas a souhaité la bienvenue aux membres du gouvernement. S'adressant à M. P.-E. Flandin, M. Bourrageas a dit : « Dès son avènement, votre gouvernement s'est trouvé placé à l'intérieur devant de gigantesques problèmes à la solution desquels, vous et vos collaborateurs éminents, vous vous êtes attachés avec un courage, une loyauté et un sens des réalités auxquels je veux rendre un juste hommage.

« Quant aux difficultés extérieures, si nombreuses et, il faut bien le dire, si angoissantes, qu'elles en paraissaient insurmontables, votre politique à la fois ferme et habile, a su prouver qu'elles étaient réductibles. Grâce à vous, la France a grandement contribué à ramener dans notre pays et dans le monde l'espérance, qui semblait devoir en être bannie à jamais. Devant de semblables résultats, je ne crois pas trop m'avancer, M. le président du Conseil, en vous disant que la presse de province est prête à vous aider dans la poursuite de la tâche que vous avez si résolument et si intelligemment entreprise.

« Comment ne serions-nous pas, en effet, avec un chef de gouvernement dont l'œuvre consiste à vouloir la paix au-dedans et la paix au-dehors. Vous aspirez à réaliser les vœux de tous les Français. Ces vœux peuvent se résumer en trois mots : Paix, travail, justice. Pour cette œuvre, la presse de province est avec vous, elle vous aidera à la poursuivre, comme elle vous a aidé à l'entreprendre. »

Le discours de M. Flandin

M. Pierre-Etienne Flandin, dans sa réponse, s'est excusé d'être livré aux hasards de l'improvisation car, a-t-il dit, j'ai dû depuis quelques jours, du Sénat à la Chambre et de la Chambre au Sénat, prendre la parole sur les sujets les plus arides, les blés, les vins, la défense nationale, les crédits militaires, de telle sorte que lorsque, à midi, les services de la présidence du Conseil qui commence à s'organiser, m'ont demandé le texte de mon discours, j'ai dû leur répondre : Vous ne l'avez pas parce que je ne l'ai pas non plus. Un président du Conseil, par le temps qui court, doit tout connaître, tout vouloir, je n'ose pas dire tout obtenir. Je suis venu ici pour obtenir votre appui, votre appui parce que celui-ci m'est le plus précieux.

« Cela peut paraître un paradoxe de nos jours : J'ai le goût de la démocratie, je ne m'en défends pas, ce qui veut simplement dire que le peuple peut tout comprendre quand on veut bien le lui expliquer et alors vous êtes les intermédiaires naturels entre ceux qui conçoivent et ceux qui doivent aider leur action. C'est à vous qu'appartient la tâche d'expliquer les raisons profondes à ce peuple de France, pour qu'il garde sa foi dans deux principes essentiels : La paix et la confiance. La paix, nous l'avons voulue du jour même où nous nous sommes installés au pouvoir et vous me permettrez peut-être que, par un sentiment de fierté excessive, je reporte sur un de mes collaborateurs, M. Pierre Laval, les mérites principaux de cette action. Vous me permettrez de penser que depuis cinq semaines, la paix a gagné quelques étapes en Europe.

« La paix, nous la voulons et nous n'avons pas de mérite à la vouloir, puisque en réalité nous exprimons le sentiment profond de cette nation française que je connais bien puisque je suis un provincial, un provincial parisien, mais les meilleurs Parisiens ne sont-ils pas provinciaux ? Cette province courbée sur sa terre, elle ne souhaite qu'une chose, c'est la sécurité, la sécurité pour sa descendance beaucoup plus que pour elle-même, car pour elle, la France est un devenir permanent.

« Alors, penchons-nous sur les problèmes de l'heure, mais en leur accordant cette hiérarchie qui est aussi un des sens les plus profonds du cartélisme. Répétons-les, les uns après les autres, après le renouveau économique, la réforme de l'Etat. Après la réforme de l'Etat, permettez-moi d'y ajouter l'enthousiasme national pour une nouvelle formule pacifique dans le monde. Ainsi aurons-nous relié notre action à la tâche de nos grands prédécesseurs et nous aurons servi, servi ! Quel beau mot ! Servi, c'est toute la lignée de ces grands Français qui ont fait la pensée et l'action françaises, qui les ont fait rayonner dans le monde.

« La confiance ? Nous ne pouvons pas nous en passer. Qu'obtiendrions-nous les uns et les autres, si nous n'avions pas d'abord confiance en nous-mêmes et ensuite confiance dans nos destins. Lorsqu'on a l'honneur comme celui qui m'échoit, d'avoir la direction d'un admirable pays qui, à travers les siècles de son histoire, dans sa défaite comme dans ses victoires, a toujours montré qu'il savait à la fois garder la mesure et garder l'espérance, si l'on était privé de ce moteur essentiel de la vie qu'est la confiance, on ne serait pas digne de l'emploi qu'on remplit, c'est à quoi j'ai convié mes compatriotes. Dans un moment où ils semblaient désespérer d'eux-mêmes, de leurs institutions et ce qui est pire, de leur volonté, je leur ai dit et je le dis à travers vous, pour que vous le répétiez tous les jours : Mais regardez-vous donc, reprenez confiance dans vous-mêmes. Est-ce que lorsqu'on balance dans les plateaux de l'équilibre mondial, toutes les forces qui caractérisent ce pays, est-ce que l'on ne peut pas se sentir rassuré ? Où donc peut-on trouver, qu'il s'agisse du matériel ou du spirituel, une qualité supérieure à la nôtre. Est-ce que les plus grands dévouements, les plus grandes découvertes, les plus grands sacrifices n'ont pas toujours trouvé sur la terre de France, l'illustration la plus éclatante dans le monde.

« Servir, c'est ce que vous pouvez faire tous, en réalisant cette liaison entre les hommes qui gouvernent, qui ne gouvernent pas par la simple ambition d'être à une haute fonction, et cette masse peut-être un peu trop encline à accueillir les ragots, les petins, les scandales, à laquelle il vous appartient de montrer que derrière ces misères humaines de tous les temps, de tous les régimes, vit cette âme profonde de la France qui, comme son bon vin, fermente et fait éclater du tonneau la bonde pour ne garder que cette liqueur merveilleuse qui contient en elle-même toutes les joies, toutes les consolations. »

La Chambre a voté les crédits militaires supplémentaires par 439 voix contre 129

Paris, 18 décembre. — La Chambre a discuté mardi matin le projet de loi tendant à autoriser les dépenses pour les besoins exceptionnels du ministère de la Guerre.

M. Pierre Cot pose la question préalable

M. Pierre Cot (Savoie), oppose au projet la question préalable. « J'appartiens, dit-il, à un parti qui ne s'est jamais refusé à accorder des crédits pour la défense nationale, mais si je pose la question préalable, ce n'est pas pour gêner le gouvernement, c'est pour lui demander quelles mesures il a prises pour contrôler la fabrication des armes de guerre.

» La question qui se pose pour nous, c'est la nécessité de l'interdiction de la fabrication privée des armes de guerre. Cette fabrication privée est un scandale.

M. Pierre Cot cite des chiffres qui tendent à prouver que les fabrications de l'industrie privée coûtent plus cher que celles de l'industrie de l'Etat.

» La nationalisation des armes ne coûterait pas cher. On pourrait indemniser les industriels par des bons échelonnés. En tout cas, avant de procéder à cette nationalisation, on peut réaliser le contrôle des fabrications de guerre.

» Il n'y a pas un député qui, de l'extrême-droite à l'extrême-gauche, vous refusera les crédits pour la nationalisation des fabrications de guerre.

» L'unanimité des Anciens combattants vient vous demander de faire cesser un intolérable scandale. La défense nationale a tout à gagner au point de vue intérêt et moralité d'une nationalisation progressive des fabrications privées des armes. Nous voulons que la défense nationale sache se moraliser. (Appl. gauche et extrême-gauche).

La réplique de M. P.-E. Flandin

M. P.-E. Flandin, président du Conseil, monte à la tribune.

M. P.-E. Flandin. — M. Pierre Cot connaît les sentiments du Gouvernement pour la solution de la nationalisation et le contrôle de l'industrie et du commerce privé des armes. Je défère bien volontiers à sa question. Il sait que notre Gouvernement poursuivra à Genève la même solution de cette question qu'ont tenté d'atteindre les Gouvernements français précédents. C'est une question internationale que la France a pris l'initiative de poser.

» Lors de la prochaine réunion de la Conférence du désarmement, à Genève, une convention pourra donc être proposée à la discussion. La France est acquise d'avance avec enthousiasme à une convention qui aurait pour objet de limiter et contrôler les fabrications d'armes. D'ailleurs, en ce qui concerne la licence d'exportation donnée par le Gouvernement, elle existe en fait; aucune exportation d'armes ne peut se produire sans une licence du Gouvernement.

» M. Pierre Cot a traité ce problème avec beaucoup de sentiment, il faut le voir aussi avec toute sa raison. Il n'y a pas, à proprement parler, des industries spécialisées à la fabrication des armes de guerre. On l'a vu en 1914 quand, après la bataille de la Marne, nos usines d'automobiles ont fabriqué des munitions et des canons.

» Mais, d'un autre côté, ce qu'il faut, c'est que tout le monde participe à la défense nationale. Il ne serait pas tolérable que certains y participent en donnant leur sang et que d'autres se contentent seulement de retenir l'argent pour eux. Il ne peut pas être question d'un profit quelconque réalisé en temps de guerre par une industrie travaillant à la défense nationale. Il ne doit plus y avoir de profits pour les industries. (Appl.).

» En résumé, dans le cadre international, la France suivra la ligne qu'elle a adoptée. Elle ne demande que l'adoption par tous les Etats soucieux de la paix de la convention internationale.

» Mais faire ce procès à la France, à l'industrie française, ce n'est pas juste. Si la France, malgré elle, est entraînée à faire un nouvel effort pour la défense nationale, ce n'est pas qu'elle ait épargné aucun effort pour parvenir à la limitation des armements. (Appl.). Il ne dépend pas de nous que, depuis quelques mois, une grande puissance dont nous avons eu à subir l'invasion trois fois en un siècle ait multiplié ses fabrications de guerre au point qu'on peut évaluer entre 350 et 600 millions de francs par mois ses dépenses de matériel de guerre.

» Nous sommes obligés de compter d'abord sur nous-mêmes quant à notre sécurité. Nous ne négligerons rien, comme je l'affirmais hier à la tribune du Sénat, pour assurer l'organisation de la paix à Genève, qui a pu subir des retards, donner des déceptions, mais qui n'en reste pas moins l'avenir des relations internationales pacifiques entre les peuples.

» Le Gouvernement met ses espoirs dans le bon sens des peuples qui, un jour ou l'autre, finiront tout de même par comprendre que jamais la guerre n'a payé, que demain elle paierait moins que jamais et il pense que dans une question comme celle de la défense nationale, tous les Français doivent être unis pour éviter une catastrophe irréparable. (Longs applaudissements à gauche, au centre et à droite).

M. Cot retire sa demande

M. Cot conteste les déclarations de M. Flandin relatives aux prix de la fabrication des armes de guerre par l'industrie privée. De toute façon, il faut supprimer les profits en temps de guerre. M. Cot retire sa demande de question préalable.

M. Mucart, rapporteur pour avis de la Commission, est favorable au vote de huit cents millions de crédits.

M. Monjauvis et ses amis voteront contre la demande de nouveaux crédits.

M. Henri Clerc demande si le renouvellement de notre matériel ne constitue pas une illusion? Il prie le ministre de calmer les alarmes de l'opinion.

L'séance est levée à 11 h. 55.

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. de Chammard.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à autoriser des dépenses pour des besoins exceptionnels du ministère de la Guerre.

M. Paul Perrin, socialiste de France, reconnaît que le rythme des armements allemands est de nature à faire naître chez nous quelques inquiétudes.

L'orateur déplore que l'on ne fasse pas tout le possible pour favoriser les engagements et les rengagements en cette période de classes creuses.

M. Thebaut, aveugle de guerre, déclare qu'il votera les crédits; mais il ne croit pas à l'adage: « Si tu veux la paix, prépare la guerre ». Il ne pensait pas que vingt ans après « la dernière guerre » on envisagerait la possibilité d'un nouveau conflit.

Le général Maurin, ministre de la Guerre, rend un hommage ému à celui qui veut écarter de ses semblables les souffrances de la guerre. Le dernier sacrifice demandé à la Chambre n'est malheureusement pas suffisant, car notre matériel a vieilli. Il a été impossible d'avoir une muraille de Chine. Il faut boucher les intervalles non défendus. C'est pourquoi le ministre demande le vote des crédits.

Le ministre demande en terminant que la Chambre passe à la discussion des articles.

La discussion générale est close.

M. Blum réclame l'ajournement du débat. Les socialistes ne veulent pas que la nation s'habitue à l'idée de guerre. L'orateur estime que l'on demandera fatalement à la Chambre de prolonger la durée du service militaire, malgré les crédits demandés aujourd'hui. Aussi les socialistes voteront-ils contre ces crédits.

M. Fabry, président de la Commission de l'armée, évoque les abattements successifs qui ont été consentis depuis 1920 sur les budgets de la Défense nationale. Et cependant, l'Allemagne a quitté Genève. Il n'est pas possible, selon lui, de proclamer l'égalité des droits sans consacrer du même coup l'inégalité de force, car l'Allemagne a une population plus importante que la nôtre et un potentiel chimique supérieur au nôtre.

L'intervention de M. Flandin

M. P.-E. Flandin. — Je ne crois pas qu'à l'heure actuelle il y ait d'autre problème exposé devant vous que celui d'organiser la défense nationale dans un pays qui a subi trois fois l'invasion, en un siècle.

M. Léon Blum a voulu opposer la politique des effectifs à celle du matériel, mais si au lieu de matériel, nous avions posé aujourd'hui, celle de la prolongation du temps de service, j'entends d'ici les paroles vengeresses qu'il aurait prononcées pour opposer la politique du matériel à celle des poitrines humaines. Il n'y a qu'une seule question : celle de la défense nationale qui est posée devant vous. I n'y a pour vous que le choix entre la défaite, l'invasion ou la paix. Vous avez fait une évocation à la misère des peuples, au chômage, à la désespérance de l'homme qui se révolte contre la situation qui lui est faite. Connaissez-vous misère plus grande que celle de nos populations du Nord et de l'Est envahies pendant la guerre. (Vifs appl.). Voulez-vous que cette misère recommence ? Moi, je ne le veux pas. Comme chef du gouvernement, je dis seulement à cette assemblée, à la nation : « Si vous voulez que vos enfants puissent vivre dans la sécurité du lendemain, ne refusez pas l'effort que nous vous demandons pour la sécurité nationale ». (Vifs appl.).

La motion d'ajournement de M. Léon Blum est repoussée par 467 voix contre 126.

La Chambre aborde la discussion des articles.

M. Thiolas présente au nom du groupe socialiste un amendement qui tend à insérer avant l'article 1er une disposition stipulant qu'à partir du 1er janvier 1935, la fabrication et le trafic des armes de guerre appartiendra exclusivement à l'Etat.

M. Yvon Delbos, président du groupe radical-socialiste, déclare que ses amis et lui sont d'accord avec M. Thiolas sur le principe. Mais il demande à ses collègues d'accepter, à la rentrée de janvier, un débat sur la proposition de résolution du groupe radical-socialiste invitant le gouvernement à étudier le problème de la nationalisation et du contrôle de la fabrication des armes.

M. P.-E. Flandin apporte l'adhésion du gouvernement à la proposition de M. Yvon Delbos. Il repousse l'amendement socialiste et il pose la question de confiance.

L'amendement socialiste est mis aux voix par scrutin et repoussé par 366 voix contre 199.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 439 voix contre 129.

Le projet de loi sur l'organisation du Farquet de la Seine est adopté.

Séance levée à 19 h. 10. Séance jeudi à 9 h. 30.

Le statut des grands invalides donne satisfaction aux aveugles de guerre

Paris, 18 décembre. — L'Union des aveugles de guerre communique :

« Après avoir pris connaissance du projet du Gouvernement sur le statut des grands invalides, l'Union des aveugles de guerre apprécie l'effort qu'il a fait ; compte que les promesses que ce projet contient seront intégralement tenues ; demande, cependant, que l'application des mesures envisagées soit faite entièrement en 1935 ; informe ses adhérents qu'il n'y a pas lieu de se livrer à une manifestation sur la voie publique et demande aux Pouvoirs publics d'introduire dans ce projet les améliorations nécessaires aux véritables victimes de la guerre. »

Le financier Moeller est toujours en route vers Paris

Paris, 18 décembre. — Le financier Jean Moeller n'était pas encore arrivé hier, à Paris, où le juge d'instruction, M. Peleux, a hâte de l'interroger.

On annonce qu'il a été écroué à Lyon et sera probablement transféré, à Paris, le 20 ou 21 courant

Le « Santos-Dumont » a quitté Natal

Natal, 18 décembre. — L'hydravion « Santos-Dumont », de l'équipage Bossoutrot-Givon, a quitté Natal mardi matin, à 10 h. (G.M.T.), ayant à bord le courrier Amérique du Sud-France.

La médaille militaire des réserves

Le Journal Officiel publie mardi et les jours suivants, le tableau de concours pour la médaille militaire, année 1933 (réserves).

Cette publication, qui comprend environ 9.000 noms, intéresse tous les corps et services.

Le Sénat a voté le budget des Affaires étrangères après d'importantes déclarations de M. Pierre Laval

Paris, 18 décembre. — Le Sénat a repris mardi matin l'examen des budgets des dépenses. Il entend tout d'abord le rapport de M. Farjon sur les crédits du ministère de la Marine.

Le rapport de M. Farjon

M. Farjon indique que le budget de la Marine atteint cette année 2.303 millions et qu'il est en augmentation de 34 millions sur le budget précédent. Ce supplément de crédit doit permettre, annonce le rapporteur, de poursuivre la construction de nouvelles unités.

Le rapporteur souligne les efforts tentés par les grandes puissances pour le développement de leurs flottes. L'Allemagne elle-même possède un cuirassé de 10.000 tonnes et elle en a deux autres sur le point d'être mis en service. Elle vient même de mettre en cale, déclare M. Farjon, un navire qui comportera un tonnage et un armement plus puissant, et cela contrairement au traité de Versailles.

Et le sénateur du Pas-de-Calais conclut en demandant pour l'avenir, dès que la situation financière du pays sera améliorée, une augmentation de crédit qui permette à la marine française les perfectionnements indispensables.

M. Bergeon demande au Parlement de réagir contre le ralentissement continu du rythme des constructions, afin de ne pas consacrer définitivement notre déchéance navale.

M. Rio, président de la Commission de la Marine, invite le Gouvernement à rechercher une réadaptation du traité de Washington qui doit être renouvelé le 31 décembre prochain. Tenant compte des progrès considérables de la flotte allemande, nous devons être autorisés à étendre notre tonnage global.

L'intervention de M. Piétri

Répondant aux orateurs, M. Piétri, ministre de la Marine, reconnaissant que les prévisions de la loi sur les cadres de 1929 se révèlent aujourd'hui insuffisantes, annonce qu'il en prépare la révision. Le ministre en vient ensuite aux constructions navales. « Certaines mises sur cale dans un pays voisin et ami, dit-il, vont contraindre tous les pays à des constructions que nous aurions, pour notre part, voulu éviter ». Et M. Piétri observe qu'il faudrait, pour hâter les constructions en cours, relever à 1.200 millions l'annuité d'amortissement abaissée en 1933 à 900 millions.

Si le Gouvernement français ne s'est pas associé à la demande du Japon, c'est pour ne pas gêner l'Angleterre, pour ne pas faire un geste qui pût paraître discordant. Mais la position de la France reste celle qui a été précisée lors des débats de 1923.

Le ministre fait alors l'éloge de la flotte française, « qui peut tirer orgueil, dit-il, des efforts de rénovation qui font qu'aujourd'hui notre marine est en mesure de répondre aux missions qui lui incombent. L'excellence de son matériel n'a d'égale que celle de ses cadres, la valeur de sa maistrance et de ses équipages qui ne comptent que des engagés et, enfin, la qualité de ses agents techniques et de son personnel ouvrier. (Appl.).

Les chapitres du budget de la Marine sont adoptés.

Le budget des Services judiciaires

On passe ensuite au budget des Services judiciaires.

Le rapporteur, M. Lebert, souligne qu'une réduction de 12 millions a été opérée sur le budget de l'an dernier. Et le rapporteur indique que ces suppressions sont, à son sens, excessives et qu'elles sont cause, notamment dans le cas des tribunaux rattachés, d'un encombrement des audiences et des greffes.

M. Lugol, président de la Commission de législation, critique vivement, lui aussi, les économies, qu'il juge illusoires et injustifiées.

« Nul plus que moi ne déplore que la politique ait envahi la justice », déclare M. Pernot

MM. Calmet et Louis Martin interviennent, puis le garde des Sceaux, répondant aux orateurs, indique qu'un plan d'ensemble de réorganisation des locaux du Palais de Justice est devenu nécessaire et qu'il en demandera l'exécution. Quant aux décrets-lois, M. Pernot est à la disposition du Parlement pour les discuter.

— **Nul plus que moi ne déplore que la politique ait envahi la justice; rien n'est plus dangereux que le jugement de l'opinion publique.** (Très bien.)

Je tiendrai la main à ce que les rumeurs de la rue ne pénètrent pas au Palais ni à la place Vendôme, mais il convient que la justice fasse son devoir et le fasse rapidement.

Le Sénat, passant ensuite à la discussion des articles, adopte les crédits ouverts au titre des services judiciaires.

Avant de suspendre la séance, le Sénat adopte sans modifications un projet de loi, modifié par la Chambre, ayant pour objet d'assurer aux employés dans le commerce le repos hebdomadaire un jour de semaine chaque fois qu'ils auront été contraints de travailler les jours fériés. Séance levée à 13 heures.

Le Sénat, qui a manifesté l'intention de terminer aujourd'hui l'examen des budgets de dépenses, reprend sa séance à 15 h., sous la présidence du général Bourgeois.

On aborde aussitôt la discussion du budget du Travail que rapporte M. Edmond Cavillon.

Le rapporteur demande la révision de la loi des Assurances sociales dont l'utilité, dit-il, est incontestable, mais qui, organisée comme elle l'est, ne donne satisfaction ni aux employés, ni aux employeurs.

Parlant de la semaine de 40 heures, il rend compte des débats de la Conférence internationale du travail à Genève. Si les progrès intéressants du machinisme le permettent, qu'on réduise sans hésiter, déclare M. Cavillon, le travail des hommes, mais à condition de ne pas confondre heures de présence avec heures de travail, étant entendu que la mesure s'appliquerait à tous les états industriels, autrement ce serait un véritable suicide pour celui qui tenterait seul l'expérience.

M. Jacquier, ministre du Travail, déclare qu'il est résolu à modifier la loi sur les Assurances sociales. Sur certains points déjà, dit-il, j'ai préparé des projets, notamment en ce qui concerne le statut des gens de maison, les prestations pour grossesse, les prestations pour les familles des militaires, le régime des timbres et des versements, le relèvement des cotisations sur les remises de gestion. Le ministre promet de hâter le vote de la loi sur les accidents du travail.

Après le vote du budget du Travail, on passe au budget des Affaires étrangères.

Le discours de M. Laval

M. Laval monte à la tribune et prononce son discours qui est longuement applaudi.

Le ministre rappelle que depuis ses explications, à la Chambre, des événements importants sont survenus qui appellent de sa part des précisions. Le Conseil de la S.D.N. s'est réuni. Deux questions spécifiques étaient inscrites à son ordre du jour: le plébiscite de la Sarre et la requête du Gouvernement yougoslave. En ce qui concerne la Sarre, le Conseil avait à examiner les conclusions que lui présentait le Comité des Trois sur les problèmes juridiques, politiques, économiques que pose le plébiscite. Il devait en outre, à sa demande, et c'était sa tâche la plus délicate, se préoccuper du maintien de l'ordre sur le territoire.

M. Laval expose comment la Grande-Bretagne a répondu à notre appel. L'Italie a pris le même engagement. D'autres pays ont spontanément offert leur concours. L'Allemagne interrogée n'a pas fait d'objection et pour la première fois, le principe du recours à une force internationale, pour le règlement d'une affaire internationale a été adopté et mis en pratique par la Société des Nations.

A tous les Gouvernements qui ont ainsi manifesté leur volonté de collaborer non pas par des mots, mais par des actes, au maintien de la paix, j'adresse l'expression de notre gratitude. Le Conseil, par une résolution unanime a, dans sa séance du 10 novembre, réglé le différend hongro-yougoslave. Dans ce grave débat, je l'ai dit à Genève, la France était aux côtés de la Yougoslavie. J'ai affirmé publiquement une solidarité qui ne s'est jamais démentie. J'ai affirmé à cette occasion, comme je ne cesserai jamais de le faire, l'attachement de la politique française au maintien des frontières actuelles. C'est une vérité dont tous les Gouvernement doivent se convaincre, pour la tranquillité de l'Europe.

De la perte irréparable qu'a faite la Yougoslavie, il n'était pas en notre pouvoir d'assurer la réparation, mais il fallait que la Yougoslavie trouvât, dans le règlement qui interviendrait, des satisfactions morales auxquelles la justice de sa cause et l'étendue de son malheur, lui donnaient droit.

Et je manquerais, enfin, à la vérité si j'omettais de dire avec quelle dignité le Gouvernement de Budapest a adhéré à la résolution du Conseil. Par son geste, le délégué de la Hongrie nous a fait entrevoir, pour le relèvement économique et moral de l'Europe danubienne, la possibilité de cette collaboration confiante à laquelle les Etats de la Petite-Entente sont pour leur part disposés. Tel est le bilan de la session de Genève. J'ose dire, puisque l'opinion publique dans le monde entier l'a déjà proclamé, qu'il fait honneur à la S. D. N.

Dans l'œuvre de détente internationale et d'organisation constructive de paix qui, aujourd'hui, s'impose impérieusement à tous les Gouvernements, la France a un grand rôle à jouer qui doit être à la mesure de son idéal et de ses traditions. Je le répète ici: Les intérêts de notre pays se confondent avec les intérêts de la paix, mais pour que la France puisse avec autorité faire prévaloir la sagesse, il faut qu'elle soit d'abord respectée. Pour être respectée, il faut qu'elle soit forte. Sûre d'elle-même, fidèle à ses amitiés, n'ayant aucun dessein secret, ne nourrissant aucune ambition cachée, elle pourra prendre un large part dans l'œuvre nécessaire de réconciliation des peuples, dans toutes les négociations actuellement engagées. J'ai la fierté, parlant au nom de la France, d'affirmer que si elle a le légitime souci de sa sécurité, elle ne poursuit aucun but égoïste.

C'est pour la paix, pour l'organisation solide de la paix que nous avons engagé deux ordres de négociations: les unes tendant à la conclusion d'un pacte de l'Est, les autres à l'aménagement d'une collaboration plus étroite avec l'Italie.

J'ai pu constater que dans toutes les récentes entreprises de concorde européenne, l'Italie a su faire peser le poids de son autorité morale. Par sa contribution à l'œuvre collective de Genève, M. Mussolini nous a donné la mesure de son attachement aux conditions d'entente internationale. C'est sous la même inspiration que j'entends me placer pour lui exprimer ici ma confiance.

Il serait injuste de ne pas reconnaître la ténacité et la continuité de vues dont témoigne l'union des républiques soviétiques dans sa volonté de collaboration internationale pour la paix. Qu'il s'agisse de pactes de non-agression ou de protocoles de la définition de l'agresseur qu'il a signés ou demeure prêt à signer, le Gouvernement de Moscou a justifié largement la politique que nous poursuivons avec lui. Nos négociations continuent et nous tenons à nous assurer de notre complet accord avec la Pologne à ce sujet. Nous lui avons fourni des explications aussi cordiales que précises qui ne peuvent laisser subsister chez elle aucun doute sur notre souci de tenir compte de ses préoccupations légitimes.

La politique de la France est claire. Elle est continue; elle ne laisse place à aucune équivoque. En même temps qu'elle pourvoit aux besoins de sa sécurité, elle poursuit un effort collectif. C'est sur le seul terrain de la collaboration internationale que nous agissions et sur ce terrain nous sommes prêts à agir avec tous. La France fait une politique de paix. Une telle politique n'est dirigée contre aucun pays, elle n'exclut personne. Elle appelle, au contraire, le concours de toutes les bonnes volontés.

Le Gouvernement français ne fera jamais rien qui justifie l'Allemagne à croire que nous entendons pratiquer vis-à-vis d'elle une politique d'isolement. Le rapprochement franco-allemand, dans le cadre international, est une garantie effective de la paix. Que l'Allemagne en soit persuadée, qu'elle agisse en conséquence et un grand pas sera fait vers la réconciliation nécessaire de nos deux peuples.

Après plusieurs interventions et l'adoption du budget des Affaires étrangères, le Sénat lève la séance à 20 h. 15 et se renvoie à mercredi, à 9 h. 30.

LES PRIX LITTÉRAIRES

Paris, 18 décembre. — Les prix littéraires de la Revue *France-Afrique*, destinés à récompenser un poème et une nouvelle, ont été décernés mardi matin. Le prix de poésie a été attribué à M. Daniel Marquis-Bébie, pour son poème « Feux de veillée ».

Le prix de prose a été attribué à M. Léopold Compain, pour sa nouvelle : « La déception ».

Le jury a attribué deux mentions pour la poésie à des vers de MM. Marchioni et Lanzenweur, une mention à Mme Gemma Lalat, pour sa nouvelle « Noël sainbonnais ».

Les pourparlers navals de Londres sont ajournés

Londres, 18 décembre. — Le projet de résolution ajournant les pourparlers navals de Londres et prévoyant leur continuation par voie diplomatique a été soumis télégraphiquement et pour approbation à Tokio et à Washington. La séance plénière qui clôturera les travaux reste fixée à jeudi.

Le document soumis au Japon et aux Etats-Unis : 1° constate que les pourparlers ont renseigné utilement les négociateurs sur leurs thèses respectives ; 2° décide leur ajournement ; 3° conseille leur reprise dans le plus bref délai possible ; 4° en laisse l'initiative au gouvernement de Londres.

Avant le plébiscite de la Sarre

(Ph. Keystone.)

Les troupes britanniques poursuivent activement leurs embarquements pour la Sarre.
ON EMBARQUE VINGT CAMIONS DE LA 40e COMPAGNIE R.A.S.C.

LES TOMMIES DE PASSAGE A CALAIS, POUR LA SARRE, SEMBLENT S'INTÉRESSER A LA LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES (Ph. N.Y.T.).

(Ph. Keystone.)

LA SURVEILLANCE A LA FRONTIÈRE DE LA SARRE: « VOS PAPIERS, S. V. P. »

(Mond. Photo Press.)

Aux environs de Sarrebruck, malgré l'occupation des troupes internationales en Sarre, les nazis font encore des démonstrations. Voici un meeting du Front allemand pour le rattachement de la Sarre à l'Allemagne. Au premier plan, on remarque les femmes nazis portant des drapeaux.

Calais, 18 décembre. — A 11 h. 40, est arrivé au port de Calais le *Hampton Ferry*, ayant à bord 161 hommes de troupe et des officiers anglais, 37 tracteurs, 13 voiturettes et 250 colis divers. D'autre part, à 14 h. 10, est arrivé le paquebot *Isle of Thanet* ayant à bord 161 hommes de troupe et 6 officiers anglais ainsi que 11 motocyclettes. Ces détachements appartiennent aux régiments d'Essex et du Lancashire; ils étaient accompagnés de 5 officiers généraux et de plusieurs hommes de troupe des régiments d'Ecosse. Ils ont été dirigés sur la citadelle de Calais, d'où ils sont partis le soir, pour la Sarre. Mercredi, vers 11 heures, un train spécial quittera Calais avec 120 tracteurs à destination de la Sarre; tandis qu'une autre partie sera acheminée par la route.

Une poule à quatre pattes

Après le mouton à cinq pattes, voici la poule à quatre pattes, née récemment dans le Midi. (Ph. France-Presse.)